

ACADEMIE DE RENNES

ETABLISSEMENT
Lycée Bertrand d'Argentré
35500 VITRÉ

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2025-2026

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 20/11/2025

Présidence de : M. DANDIN, Proviseur

Quorum : 16.....

Nombre des présents : 25

Nombre d'absents excusés : 5

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Approbation de procès-verbal du jeudi 02 octobre 2025

I. Affaires pédagogiques et Vie Scolaire

1. Installation du Conseil d'Administration: mise en place des commissions – règlement intérieur du Conseil d'Administration.
2. Protocole Local d'Evaluation (PLE) : mise à jour 2025-2026
3. Projets de sorties pédagogiques et de séjours scolaires.
4. Modification du règlement intérieur

II. Affaires administratives et financières

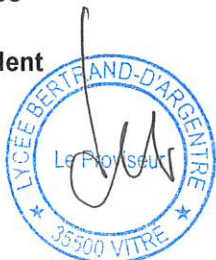
1. Rapport budgétaire et projet de Budget 2026
2. Conventions
3. Décision Budgétaire Modificative sur l'exercice 2025
4. Utilisation des crédits pédagogiques globalisés.

Questions diverses :

Question des parents : stage seconde (la nature du rapport de stage demandé aux élèves et les modalités de sa remise, le temps accordé aux enseignants pour analyser ces rapports et en faire un retour aux élèves, la possibilité d'harmoniser les consignes entre toutes les classes de seconde afin d'assurer une cohérence pédagogique).

Signatures

Le Président



Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 27/11/2025

Qualité		Titulaires			Suppléants				
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	X						
	Adjoint	MERLIN Hélène	X						
	Gestionnaire	GUICHON Frédéric	X						
	CPE	SIRIMA Ardiouma	X						
	DDFPT	JACOB Yveline	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	OILLIC Goulven	X						
	Groupement de commune	LE CALLENNEC Isabelle			X				
	Commune siège	SEGRETAIN Pauline	X			MAIGNAN Philippe			
	Commune siège	MATHIEU Danielle			X				
Personnalité qualifiée		BOUVET Alain	X						
Total		10	8		2	1			
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	QUENO Pascaline	X			MANAC'H Christelle			
		GARREAU Magaly	X			LAINÉ Nathalie	X		
		BUTTIFANT Guillaume			X	BUZARE Kévin	X		
		TIREAU Nicolas	X			BELHABCHI Nordine			
		JACOB Coraline	X			DE BREMOND D'ARS Louise			
		HUCHET Erwan			X	TRIOU Charlotte			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	DUBOCAGE Olivier	X			HARNETT Sophie			
		JOEAUT Christophe			X	HATTAIS Cécile			
		BENOIST Virginie	X			JAMIER Isabelle			
		BLANDEAU Nathalie	X			LE DORZE Nolwenn			
Total		10	7	3	10	2			
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	DANIEL Claude	X			MAHEVAS Céline			
		FREMONT Gaëlle	X			RIBAUT Anaïs			
		HERMON Stéphanie			X	SOTTAS Céline			
		JAN Grégory	X			SUIGNARD Claudine			
		KERGLONOU Charlotte			X	VEBER Anne-Sophie	X		
	Elèves	MOTTE Elia			X	RAFFY Clémentine			
		MARINIG Rose	X			LANIECE Dorian			
		CLAIRAUX Léo	X			DESILLE Axelle			
		ROZE-LEBON Zachary	X			JACQUENET Gary			
Total		10	6	4	10	2			

18h17 ouverture du CA : 25 personnes présentes

Monsieur le Proviseur constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal du précédent Conseil d'Administration du 2 octobre 2025 est soumis au vote.

Résultat : adopté à l'unanimité.

Monsieur le Proviseur indique qu'il n'a pas été saisi pour modifier l'ordre du jour. Ce CA est consacré principalement au budget 2026.

RUBRIQUE I - Affaires pédagogiques et Vie Scolaire

Sujet 1.1 Installation du Conseil d'Administration: mise en place des commissions – règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Les commissions de l'établissement sont les suivantes :

- Conseil d'Administration
- Conseil de discipline
- Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE)
- Commission éducative
- Commission d'hygiène et de sécurité
- Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL)

Monsieur le Proviseur ouvre en précisant que cette commission est le lieu du dialogue et rappelle les compétences du Conseil d'Administration. Le Code de l'Education donne les compétences juridiques du C.A. La mise en place d'un règlement intérieur n'est pas obligatoire ; néanmoins, l'établissement en propose un.

Monsieur le Proviseur propose de modifier la règle concernant le procès-verbal établi à l'issue de chaque séance, en alternant un représentant des parents d'élèves et un représentant du personnel enseignants. Les représentants du personnel enseignants n'y sont pas favorables.

Un représentant de la direction restera une fois sur trois, en charge de la rédaction du procès-verbal.

Vote du programme approuvé à l'unanimité.

Sujet 1.2 Protocole Local d'Evaluation (PLE) : mise à jour 2025-2026

Madame la Proviseure-adjointe rappelle que ce document régit les règles de fonctionnement et fixe les principes et les objectifs communs à l'ensemble des disciplines du tronc commun, des spécialités et des options.

Il est rappelé que la notation doit être bienveillante, mais exigeante.

Il n'est pas possible d'alléger le Baccalauréat, mais il est possible de l'adapter à certains élèves.

Madame La Proviseure-adjointe informe que les coefficients du Baccalauréat ont changé pour les élèves de Première avec l'arrivée de l'épreuve anticipée de mathématiques, coefficient 2. Le coefficient du grand oral est, par conséquent, modifié : il baisse de 2 points.

Madame la Proviseure-adjointe rappelle que les élèves ayant une moyenne non significative au premier et second semestre, pourraient être convoqués à une épreuve de remplacement si le conseil de classe le décide. En revanche, ceux qui se sont emparés de l'alerte adressée au premier semestre et dont la situation du second semestre est satisfaisante, verront leur moyenne annuelle conservée pour le contrôle continu du

Baccalauréat.

Enfin, ceux rencontrant des problèmes de santé avérés, doivent être évalués dans l'ensemble des disciplines. Toutefois, il est accordé une attention particulière aux situations d'élèves ayant été hospitalisés sur des longues périodes.

Ce projet n'a pas à être soumis au vote.

Sujet 1.3 Projets de sorties pédagogiques et de séjours scolaires

8 projets sont mis au vote

A. Bruxelles : voyage du 2 au 6 février 2026 concernant 28 élèves de la classe de Première STMG1

Les élèves retrouveront une classe d'autrichiens.

Sorties et visites : le Parlement européen, le Parliamentarium, le musée du chocolat, l'Atomium et le musée Magritte.

Voyage en car et hébergement en auberge.

3 accompagnateurs

Participation de 100€ par famille

0€ pour l'établissement

Prise en charge du reste par Erasmus.

Résultat : vote du séjour approuvé à l'unanimité

B. Iserlohn et Bruxelles : voyage du 12 au 19 juin 2026 concernant 8 élèves d'une classe de Seconde, option management.

Ce voyage remplacera le stage prévu en classe de Seconde pour les participants.

Ils sont hébergés en famille à Iserlohn et ensuite à l'hôtel à Bruxelles

Sorties et visites : le Parliamentarium, le musée de l'histoire de l'Europe, la mine de Zollverein Essen et le musée Magritte.

Transport en train

Participation de 100€ par famille

0€ pour l'établissement

Les représentants du personnel enseignants questionnent sur :

- le budget de l'hôtel
- le faible nombre d'élèves concernés
- la raison pour laquelle un voyage qui concernait 10 élèves de Seconde l'année scolaire passée aurait été refusé alors que ce voyage, de 8 élèves, est approuvé par la Direction.
- le fonctionnement du budget Erasmus.

Madame la DDFPT explique qu'ils ont fait le choix de prendre un hôtel en plein centre de Bruxelles et non en périphérie cette année. Les organisateurs sont en lien avec une enseignante de français en Allemagne. Cette dernière a 8 élèves, donc le nombre d'élèves envoyés par l'établissement doit être le même.

La durée plus longue pour ce séjour que pour celui qui vient d'être voté, explique le budget plus élevé.

Un représentant du personnel enseignant répond qu'une partie du séjour se déroule pourtant en Allemagne avec hébergement en famille.

Le budget Erasmus est demandé un an avant. Or, trois projets uniquement sont présentés cette année.

Monsieur le gestionnaire rappelle que le signe de la bonne gestion chez Erasmus est de dépenser la somme donnée, et que le coût pour l'établissement est nul. Les projets financés par Karta et les familles, ne sont pas tous équitables non plus en interne.

Monsieur le Proviseur rappelle que les budget Erasmus sont élevés et que le lycée est habilité Erasmus.

Résultat :

Pour : 8

Contre : 7

Abstention : 10

Le voyage est adopté.

- C. Paris : voyage du 28 janvier 2026 concernant la classe de Première et Terminale, spécialité Humanité, soit 39 élèves.

Sorties et visites : Comédie française (pièce de théâtre), Philharmonie de Paris (exposition Kandinsky et performance Playing with fire)

3 accompagnateurs

50€ participation famille

Financement ADAGE à hauteur de 186.4€

La part établissement est 778 € s'il n'y a pas les financements Karta demandés, le dossier étant en cours + 150 € pour les trois enseignants accompagnateurs.

Résultat : vote du séjour approuvé à l'unanimité

- D. Mont Saint-Michel (cyclotourisme) : voyage du 8 au 10 juin 2026 concernant les 34 élèves de la Seconde 11.

Les élèves partent de Vitré à vélo, avec plusieurs étapes, et le retour se fait en car.

5 accompagnateurs

Participation de 100€ par famille

Demande Karta effectuée (890 €), avec l'octroi d'une subvention de la ville de Vitré (272 €)

Part établissement : 23€ + 500 € la part accompagnateurs

Résultat : vote du séjour approuvé à l'unanimité

- E. Paris : voyage du 7 au 8 avril 2026 concernant de la classe de Première STMG 3, soit 28 élèves.

Sorties et visites : le Conseil constitutionnel, le Tribunal judiciaire de Paris, la Comédie Française (spectacle) et une croisière sur la Seine

2 accompagnateurs

Hébergement en auberge

215€ participation famille

Part établissement : 430€ la part accompagnateurs

Un représentant du personnel enseignant demande si le projet bénéficiera d'un financement Adage ou Karta.

Madame la DDFPT répond que pour Karta il est trop tard et qu'Adage ne rentre pas dans le cadre.

Un représentant des élèves informe que ce projet vient de la classe et a été construit par les élèves.

Madame la Provisseure-adjointe rappelle que pour les parents d'élèves, dont le coût serait trop élevé, il y a des aides possibles. Une vente de brioches dans le lycée par les élèves aidera à réduire la participation des familles.

Résultat : vote du séjour approuvé à l'unanimité

- F. Paris : voyage du 10 au 11 février 2026 concernant les Terminales STMG 4 et les BTS SAM 2, soit 44 élèves et étudiants au total.

Sorties et visites : Musée Louvre, musée d'Orsay, Assemblée Nationale et croisière sur la seine.

Hébergement en auberge

2 accompagnateurs
120€ participation famille
Dossier Karta monté avec une demande de 622 € de financement.
Voyage en bus
La part établissement est de 78 € + 240 la part accompagnateurs.

Résultat : vote du séjour approuvé à l'unanimité

G. Sortie Histoire des Arts – sortie à la journée

Madame la Provisure-adjointe rappelle la nécessité pour l'HIDA de se déplacer pour visiter les musées, comme écrit dans le référentiel. Dès lors, Il y a des crédits fléchés pour cette discipline. L'équipe HIDA a choisi de prendre en charge l'ensemble des coûts pour les voyages.

Participation famille donc nulle.

Pas de sollicitation Adage du fait du budget spécifique établissement

La part de l'établissement est de 1 350 €

Résultat : vote du séjour approuvé à l'unanimité

H. Sortie Paris concernant la classe de Première G4, soit 34 élèves

Sorties et visites : la maison de Balzac, musée de l'Homme et musée de la Porte Dorée

50€ participation famille

Financement Karta : 875€

La part de l'établissement est de 50 €.

Résultat : vote du séjour approuvé à l'unanimité

Sujet 1.4 Modification du Règlement Intérieur (RI)

Deux modifications du R.I. sont proposées.

➤ **La première porte sur l'interdiction de fumer dans l'établissement**

Conformément à la réglementation, il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement (locaux et espaces extérieurs) et aux abords de l'établissement dans une zone de 10 mètres autour des accès de l'établissement.

Le vapotage est interdit dans l'enceinte de l'établissement (locaux et espaces extérieurs) mais la note du Rectorat précisant que la règle des 10 mètres ne concerne pas les vapoteurs.

Monsieur le Proviseur précise que seuls 30 fumeurs sur 1200 élèves fument la cigarette. Mais plus vapotent.

Depuis les attentats de 2015, les établissements scolaires ont été en charge de mettre en place des PPMS. Le coin fumeurs a été défini près du Hall B pour respecter cette règle de sécurité.

La note envoyée à l'ensemble des élèves par l'établissement, précisant l'interdiction de fumer dans l'établissement a été envoyée le 3 novembre dernier.

Les élèves ont parfaitement respecté les règles rappelle Monsieur le Proviseur.

Les élèves devaient alors fumer rue du collège. Au-delà du plan Vigipirate et PPMS, la circulation rendait cette situation dangereuse. La Mairie de Vitré a accepté que les élèves fument près de la promenade. Une nouvelle note a été envoyée aux élèves. Le respect des élèves a été constaté par Monsieur le Proviseur.

Pour autant, il a été observé qu'il y a plus d'accompagnateurs des fumeurs désormais près du grand parking, la zone étant plus grande. Ainsi, un renforcement des actions est à prévoir, notamment dans le cadre du CESCE, afin de travailler sur la prévention.

Un représentant des élèves demande ce que va devenir l'ancien coin fumeur.

La réponse sera donnée par le prochain CVL répond Monsieur le Proviseur.

➤ **La deuxième modification porte sur la prise de rendez-vous médicaux sur le temps scolaire.**

Les rendez-vous médicaux pour les élèves doivent être prioritairement pris hors temps scolaire.

Lorsqu'il est impossible d'obtenir un rendez-vous en dehors du temps scolaire, et uniquement dans ce cas, la famille de l'élève devra procéder de la manière suivante :

- l'élève doit se présenter au moins trois jours avant le rendez-vous au bureau de la vie scolaire pour retirer un imprimé de décharge parentale pour motif de rendez-vous médical ;
- cet imprimé devra être remis au bureau de la vie scolaire, dûment complété et signé par les parents, au plus tard le matin du rendez-vous.
- tout imprimé de décharge parentale pour motif de rendez-vous médical déposé après le rendez-vous ne sera pas enregistré : l'absence sera considérée injustifiée.

Cette disposition concerne uniquement les rendez-vous médicaux, en aucun cas les rendez-vous administratifs et autres cours de conduite.

Monsieur le Proviseur explique que cette modification se justifie par le fait que de nombreux parents ne parviennent pas à prendre des RDV médicaux parfois en dehors des heures de cours, notamment pour les médecins spécialistes.

La modification a été testée depuis 3 semaines.

Monsieur le CPE répond que l'expérimentation a été respectée par 17 élèves sur les 60, qui ont été informés au cas par cas. Il était impossible de transmettre la note écrite avant le vote du CA.

Résultat : vote des deux modifications du règlement intérieur approuvées à l'unanimité

RUBRIQUE II – Affaires administratives et financières

Sujet 2.1 Rapport budgétaire et projet de Budget 2026

Monsieur le Proviseur rappelle que le budget est, certes, un acte administratif et financier, mais il est avant tout un acte politique car c'est l'outil permettant la mise en œuvre du projet de l'établissement.

Le budget est une prévision.

Le C.A. autorise le chef d'établissement à exécuter le budget. L'agent comptable est en charge de contrôler la régularité des opérations comptables.

Il peut y avoir des décisions budgétaires modificatives, qui seraient à nouveau votées ou informées aux membres du CA.

Le lycée a uniquement le pouvoir sur le budget de fonctionnement.

Les ressources propres (location de logements) sont la véritable marge de manœuvre de l'établissement.

1^{er} changement : la région prend 100% de la dépense d'énergie. Il n'est donc plus possible d'affecter le reliquat, en cas de facture moins élevée, au fond de réserve. Celui-ci sert à financer les voyages, entre autres.

2^{ème} changement : tarif pivot de 3€ pour la restauration, versé par la région. Il n'est possible, là encore, d'alimenter le fonds de réserve en cas de reliquat.

Le Fonds de roulement est souvent mis à contribution pour financer les sorties et voyages culturels.

Le lycée cherche à maîtriser ses dépenses, notamment sur le plan des affranchissements des lettres ; désormais les bulletins sont envoyés numériquement.

L'Ouverture Culturelle et Scientifique (OCS) regroupe l'ensemble des dépenses dont la part établissement des sorties pédagogiques et des séjours scolaires : **c'est la priorité de l'établissement.**

Les sources de l'OCS sont :

- Les familles (la participation)
- Les dispositifs comme KARTA (Région), Erasmus, Adage, ville de Vitré...
- **Le Fonds de roulement.**

Le lycée doit maintenir un FdR de 30 à 60 jours.

En 2020 : 489 897 € (173 jours)

En 2024 : 384 029 € (76 jours)

Il faut attendre fin avril pour connaître le FdR 2025, mais la trajectoire est en baisse.

Pour le budget 2026, l'OCS est donc financé en partie par l'établissement.

Une vigilance est demandée car le FdR est en baisse de manière importante.

Afin d'éviter que les projets s'arrêtent faute de moyens financiers, la direction a mis en place la **programmation semestrielle des projets.**

Une **grille de critères sera à concevoir** pour monter un projet, afin d'assurer une équité entre les sorties et voyages pédagogiques et le respect du budget (coût financé par l'établissement).

Le prélèvement de 41 421 € sera mis au vote et correspond à l'accompagnement des projets déposés par les enseignants.

Un représentant des parents d'élèves demande ce qu'il se passerait si les ressources du lycée ne permettaient plus le financement des projets. Monsieur le gestionnaire répond que certains établissements ont été contraints de mettre fin à tous les projets. L'idée est donc pour le lycée de prévoir le plus possible (programmation semestrielle et grille de critères) afin d'éviter cette situation.

Il ne devrait pas y avoir de problème de crédit pour financer les disciplines. Ce qui ne serait pas utilisé, tomberait dans le FdR.

Les photocopieurs du lycée seront changés à l'été 2026. Un état des lieux du matériel présent dans les salles sera fait afin de voir s'il n'est pas plus rentable d'investir dans un photocopieur couleur plutôt que de solliciter les imprimantes dont le coût de l'encre est très élevé.

Déficit prévu en 2026 : 48 421 €

Résultats :

- **vote du budget approuvé à l'unanimité**
- **vote de délégation de pouvoir d'ordonnateur au Proviseur approuvé à l'unanimité**
- **vote de l'autorisation de l'utilisation de la ligne denrées (15 000 €) approuvé à l'unanimité.**

Sujet 2.2 Conventions

- Contrat de maintenance avec la société CHUBB

La Région a créé une centrale d'achat (Breizh achat) pour lisser certains coûts et identifier les entreprises d'un territoire. Les premiers marchés ont été passés il y a 15 jours, hors restauration.

Résultat : vote approuvé à l'unanimité.

- Convention d'adhésion à la centrale d'achat

Aucun coût pour le lycée.

Monsieur le Conseiller Régional répond que la mutualisation des dépenses de restauration est prévue du 30/08/2026 – 31/12/2028

Résultat : vote approuvé à l'unanimité.

- Convention d'engagement du Bachelor Banque Assurance

Aucun coût pour le lycée

Résultat : vote approuvé à l'unanimité.

Sujet 2.3 Décision Budgétaire Modificative sur l'exercice 2025

15000 euros prévus pour les denrées qui n'ont jusque-là jamais été utilisés mais qui sont prévus en cas d'un dépassement important.

Sujet 2.4 Utilisation des crédits pédagogiques globalisés

484 euros pour la reprographie

Lecture de la question d'un parent d'élève sur les attendus des rapports de stage des élèves de classe de Seconde.

Monsieur le Proviseur répond que le stage est encadré par une note officielle. Le bulletin officiel donne l'autorisation aux établissements de prendre des mesures pour l'organisation. Il a été arrêté, dans l'établissement, que les professeurs principaux de classe de Première, en accompagnement personnalisé, s'appuient sur ces rapports, sans qu'il n'y ait de correction, ni de notation. La liberté pédagogique des enseignants permet à chacun d'utiliser le rapport de stage selon ses pratiques.

Monsieur le Proviseur répond que les élèves qui n'ont pas de stage, sont invités à être dans l'établissement.

Deuxième question (non inscrite à l'ordre du jour) d'un parent d'élèves : demande de la création d'un groupe de travail entre les parents d'élèves et les enseignants, concernant la gestion des manuels scolaires. La situation historique, où les parents d'élèves de la FCPE, n'est plus tenable du fait d'un manque de moyens humains et financiers.

Question des montants alloués par la région Bretagne pour l'achat de futurs manuels.

Un représentant du personnel enseignant répond que cette demande pourra être étudiée en conseil pédagogique, après une concertation dans chaque équipe pédagogique.

La demande ne relève pas de la compétence du CA.

21h15 - L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur lève la séance.

Vœu présenté par les représentants des parents d'élèves (FCPE)

Conseil d'administration du 27 novembre – 18h15

Objet : Gestion des manuels scolaires après l'arrêt du financement régional

Suite à la fin du *Pass Ressources pédagogiques* décidé par la Région Bretagne, l'achat des manuels scolaires repose désormais intégralement sur les familles. Cette situation interroge les représentants des parents quant à l'équité d'accès aux ressources et à l'organisation pédagogique des prochaines années.

Vœu :

Les représentants des parents d'élèves demandent **la création, dès le second trimestre, d'un groupe de travail** associant la direction, des enseignants volontaires, les représentants des parents d'élèves et des élèves, afin de :

1. Établir un **diagnostic précis** des besoins et pratiques (papier/numérique),
2. Analyser **les options possibles** (papier, hybride, numérique, mutualisations),
3. Examiner **les retours d'expérience** d'autres lycées bretons,
4. Formuler **des propositions** garantissant l'équité, la continuité pédagogique et la maîtrise des coûts pour les familles.

Le groupe remettrait ses conclusions au Conseil d'administration **avant la fin de l'année scolaire**.

Les représentants des parents d'élèves remercient les membres du Conseil d'administration de leur attention et réaffirment leur disponibilité pour contribuer activement à cette réflexion majeure pour l'intérêt de tous les élèves.

**Les représentants des parents d'élèves
FCPE – Lycée Bertrand d'Argentré**

